
Recensement de la population

En ce moment

La campagne annuelle de recensement de la population de Clermont-Ferrand pour 2024 est lancée. Elle concernera plus de 7 800 logements à Clermont-Ferrand répartis sur l'ensemble des quartiers de la ville. Les agents recenseurs réaliseront la collecte des informations, en porte à porte, **du 18 janvier au 24 février inclus.**

Si votre logement a été retenu pour être recensé cette année, vous recevrez préalablement dans votre boîte à lettres un courrier d'information de la mairie. Ce courrier, distribué par votre agent recenseur, sera accompagné d'une présentation comportant son identité et sa photographie.

Des affichettes d'information seront également posées dans le hall des immeubles.

Les 33 agents recenseurs recrutés par la Ville de Clermont-Ferrand seront munis d'une carte officielle avec une photographie d'identité.

À compter du 18 janvier et jusqu'au 24 février, ils vous remettront en main propre une notice explicative pour remplir le questionnaire de recensement sur Internet.

Si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas répondre par internet, un questionnaire au format papier vous sera remis et l'agent recenseur conviendra avec vous d'un rendez-vous pour récupérer le document renseigné.

Le questionnaire à compléter comporte une « feuille de logement » décrivant les caractéristiques de l'habitation et un « bulletin individuel » pour chaque personne vivant habituellement dans le foyer. Les personnes ayant des difficultés pour le remplir pourront être aidées par leur agent recenseur.

Les agents recenseurs peuvent se déplacer au domicile des clermontois à recenser jusqu'à 21h, voire 22h pour les résidences étudiantes, du lundi au vendredi ainsi que les week-end en journée.

Le recensement a un caractère obligatoire. Les données recueillies sont confidentielles et exclusivement destinées à produire des statistiques. Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel.

De la précision des résultats dépend l'adaptation des infrastructures et des équipements collectifs de votre ville, mais aussi les versements de l'État accordés à la commune, ceux-ci étant liés directement au nombre d'habitants.

La Ville de Clermont-Ferrand met en place un bureau spécifique pour fournir aux habitants les informations nécessaires sur la campagne de recensement. Ses coordonnées sont les suivantes :

Mission Recensement de la Population

Centre Municipal Allagnat – 15 mail d'Allagnat – 2^{ème} étage.

04 73 42 60 86 / recensementpopulation@ville-clermont-ferrand.fr

[Répondre en ligne](#)